



**ALPES-DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°04-2022-231

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **Direction Départementale des Finances Publiques /**

04-2022-12-22-00003 - Avenant n°1 du 13 décembre 2022 à la convention de délégation de gestion du 29/03/2021 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité de la DRFIP PACA13 (opérations de la DDFIP04) (2 pages)

Page 3

## **Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction des Services du Cabinet**

04-2022-11-25-00006 - AP N°2022-329-001 du 25 novembre 2022 portant désignation d'un référent départemental à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation (1 page)

Page 6

## **Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Secrétariat général commun départemental**

04-2022-12-15-00003 - Avenant n°2 du 24 novembre 2022 à la convention de délégation de gestion du 07/04/2021 modifiée par avenant du 08/06/2021 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité de la DRFIP PACA13 (opérations du SGCD 04) (2 pages)

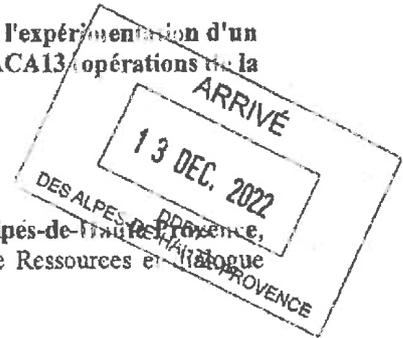
Page 8

Direction Départementale des Finances  
Publiques

04-2022-12-22-00003

Avenant n°1 du 13 décembre 2022 à la  
convention de délégation de gestion du  
29/03/2021 relative à l'expérimentation d'un  
centre de gestion financière placé sous l'autorité  
de la DRFIP PACA13 (opérations de la DDFIP04)

**Avenant n° 1**  
**à la convention de délégation de gestion du 29/03/2021 relative à l'expérimentation d'un**  
**centre de gestion financière placé sous l'autorité de la DRFIP PACA13 (opérations de la**  
**DDFIP04)**



**Entre la Direction départementale des Finances publiques des Alpes-de-Haute-Provence,**  
représentée par Monsieur PONSARD Bernard, Directeur du Pôle Ressources et  
social, désigné sous le terme de "délégrant", d'une part,

et

**La Direction régionale des Finances publiques de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
**et du Département des Bouches-du-Rhône (DRFIP PACA 13),** représenté(e) par Monsieur  
Yvan HUART, Directeur du Pôle Gestion publique, désigné sous le terme de "déléataire",  
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>**

En application de son article 6, la convention de délégation de gestion est modifiée  
conformément aux articles 2 à 4 du présent avenant.

**Article 2**

Dans l'intitulé, les mots « à l'expérimentation d'un » sont remplacés par « au ».

**Article 3**

Les 3 premiers alinéas du préambule sont remplacés par les dispositions suivantes

« La présente convention est conclue en application :

« - du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans  
les services de l'État ;

« - du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et  
comptable publique, notamment son article 86-1;»

**Article 4**

Le premier alinéa de l'article 7 est remplacé par les dispositions suivantes :

« La présente convention est reconduite tacitement d'année en année. »

**Article 5**

Le présent avenant prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et fera l'objet d'une publication.

Fait à Marseille,

Le / / 2022

13 DEC. 2022

**Le délégant**

**Direction Départementale des Finances  
Publiques des Alpes-de-Haute-Provence**  
Délégation OSD par Arrêté n°2022-235-031  
du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence du  
23/08/2022 publié au RAA n° 152 du  
23/08/2022 et convention de délégation Plan  
de relance du Préfet Région PACA du  
25/02/2021 n°R93-2021-02-25-006 publiée  
au RAA n°41 du 03/03/2021 de la Préfecture  
de Région PACA  
le responsable du pôle ressources  
et dialogue social



**Bernard Ponsard**

**Visa du Préfet du Département  
des Alpes-de-Haute-Provence**



**Le Préfet,**

**Marc CHAPPUIS**

**Le délégataire**

**Direction du Pôle Gestion publique de la  
Direction Régionale des Finances  
publiques de Provence, Alpes, Côte d'Azur  
et du département des Bouches du Rhône**  
Le Directeur du Pôle Gestion publique



**M. YVAN HUART**  
Administrateur général des finances publiques

**Visa du préfet Région Provence, Alpes,  
Côte d'Azur**

**22 DEC. 2022**



**Christophe MIRMAND**

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2022-11-25-00006

AP N°2022-329-001 du 25 novembre 2022  
portant désignation d'un référent départemental  
à la gestion des conséquences des catastrophes  
naturelles et à leur indemnisation



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PRÉFECTURE**  
Direction des Services du Cabinet  
Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civiles (SIDPC)

Digne-les-Bains, le 25 novembre 2022

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022 - 329 - 001**  
portant désignation d'un référent départemental à la  
gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation

**LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

**VU** le code des assurances, et notamment son article L.125-1-2 ;

**VU** la circulaire n° NOR : IOME2224091C du 24 octobre 2022 relative à la mise en place de référents départementaux à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation introduits par la loi n° 2021-1837 du 28 décembre 2021 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Marc CHAPPUIS en qualité de préfet des Alpes-de-Haute-Provence ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : M. Mallory CONNORS, attaché principal d'administration de l'État, chef du SIDPC, est nommé référent départemental à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation.

**Article 2** : Une lettre de mission, précisant les attributions et les moyens du référent départemental à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation, sera adressée à M. CONNORS.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département, notifié à l'intéressé et adressé pour information au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'intérieur.

**Marc CHAPPUIS**

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2022-12-15-00003

Avenant n°2 du 24 novembre 2022 à la convention de délégation de gestion du 07/04/2021 modifiée par avenant du 08/06/2021 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité de la DRFIP PACA13 (opérations du SGCD 04)

Digne-les-Bains, le 24/11/2022

### **Avenant n° 2**

**à la convention de délégation de gestion du 07/04/2021 modifiée par avenant du 08/06/2021 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité de la DRFIP PACA13 (opérations du SGCD 04)**

Entre le **Secrétariat Général Commun du Département des Alpes-de-Haute-Provence**, représenté par Madame COAT Gwenaëlle, Directrice, désigné sous le terme de "délégrant", d'une part,

et

La **Direction régionale des Finances publiques de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône (DRFIP PACA 13)**, représenté(e) par Monsieur Yvan HUART, Directeur du Pôle Gestion publique, désignée sous le terme de "délégataire", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En application de son article 6, la convention de délégation de gestion est modifiée conformément aux articles 2 à 4 du présent avenant.

#### **Article 2**

Dans l'intitulé, les mots « à l'expérimentation d'un » sont remplacés par « au ».

#### **Article 3**

Les 3 premiers alinéas du préambule sont remplacés par les dispositions suivantes :

« La présente convention est conclue en application :

« - du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

« - du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1;»

#### **Article 4**

Le premier alinéa de l'article 7 est remplacé par les dispositions suivantes :

« La présente convention est reconduite tacitement d'année en année. »

## Article 5

Le présent avenant prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et fera l'objet d'une publication.

Fait à Marseille,

Le / /2022 11 5 DEC. 2022

### Le délégant

#### Direction du Secrétariat général commun des Alpes-de-Haute-Provence

Délégation OSD par arrêté du Préfet Alpes-Haute-Provence n°2022-235-024 du 23/08/2022 publié au RAA n°152 du 23/08/2022 de la Préfecture des Alpes-Haute-Provence

G... ..

### Le délégataire

#### Direction du Pôle Gestion publique de la Direction Régionale des Finances publiques de Provence, Alpes, Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône

Le Directeur du Pôle Gestion publique

M. YVAN HUART  
Administrateur général des finances publiques

### Visa du Préfet du département des Alpes-de-Haute-Provence

Marc CHAPPUIS

### Visa du préfet Région Provence, Alpes, Côte d'Azur

22 DEC. 2022

Christophe MIRMAND



Secrétariat général commun départemental  
8, Rue du Docteur Romieu  
04016 DIGNE-LES-BAINS

Affaire suivie par : Mme Gwenaëlle COAT  
Tél : 04 92 36 73 22  
Mel : gwenaëlle.coat@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> - Twitter @prefet04 - Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence